

Itinéraires cyclables

Pour qui ?

- communes
- EPCI

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- dans l'élaboration d'un schéma local des circulations douces (conseils techniques et cohérence avec le Plan Vélo 2020)
- en vous proposant notre expertise sur vos projets

Nous vous informons sur...

- la réglementation en matière d'aménagement cyclable
- la cartographie locale des itinéraires cyclables
- les documents techniques, règles de l'art et référentiel en matière d'aménagements cyclables

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

En cas d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre voir le service [ATVA](#).

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans la création ou le développement des réseaux de pistes cyclables, et l'établissement de schémas locaux de circulations douces.

- développer les infrastructures cyclables et l'usage du vélo

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 de votre territoire.

Exemple de missions déjà réalisées

Schémas locaux d'itinéraires cyclables pour les communautés de communes: Sauer Pechelbronn, Sélestat, Marckolsheim, Obernai, Barr, Haguenau, etc.